

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 66 (1915)  
**Heft:** 3-4

**Artikel:** La forêt de l'Alliaz  
**Autor:** Badoux, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-786013>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

---

66<sup>me</sup> ANNÉE

MARS/AVRIL

N<sup>o</sup> 3/4

---

## La forêt de l'Alliaz.

---

Notre collègue, l'inspecteur forestier M. J.-J. de Luze, a publié dans ce journal, en 1911, un mémoire fort intéressant sur la forêt cantonale du Mont Chaubert, commune de Gimel, dans le Jura.<sup>1</sup> Cette étude se proposait de montrer l'avantage financier — il était incontestable — de la reforestation de certains pâturages peu productifs. Et, du même coup, c'était rendre tangible, par un cas concret, typique, le beau rendement que peut donner la forêt, même dans des conditions de fertilité tout ordinaires.

De semblables études sont précieuses. N'est-il pas permis de penser qu'il serait bon d'en publier plus souvent les résultats.

C'est ce qui nous a engagé à donner ici une courte monographie d'une autre petite forêt cantonale, que nous avons gérée pendant dix-sept ans, la forêt de l'Alliaz, sur Vevey. Nous pourrons en tirer quelques conclusions quant au rendement comparatif de la forêt et du pâturage. Cet exemple illustrera, une fois de plus, combien l'Etat est sagelement inspiré en augmentant l'étendue de son domaine forestier. La forêt de l'Alliaz montrera, en outre, que l'avantage financier qu'il en retire est, dans les Alpes, pour le moins aussi élevé que dans le Jura.

*Situation. Etendue. Sol.* La forêt de l'Alliaz est située sur le flanc ouest du Mont Folly (1734 m.), au territoire communal de Blonay, sur la rive gauche de la Veveyse, à 2 kilomètres environ de celle-ci.

Les débouchés pour ses bois sont: le village de Blonay, avec lequel elle est reliée par une bonne route, et Châtel-St-Denis jusqu'où les transports de bois ne peuvent se faire qu'au moyen de la luge, en hiver. La distance, à vol d'oiseau, est de 5 kilomètres jusqu'à Blonay et de 6 kilomètres jusqu'à Châtel.

<sup>1</sup> *Reboisement du Mont Chaubert, à l'Etat de Vaud.* Journal forestier 1911, pages 21 et 45.

L'étendue totale de la forêt est de 42.65 ha, entièrement productifs, malgré que la pente soit forte (en moyenne du 55 %) sur presque toute son étendue.

L'altitude va de 1060 à 1426 m.

L'exposition générale est à l'ouest; une faible portion de la forêt est tournée au nord; cette partie est en pente douce.

Limitée au nord et au sud par des forêts communales, la forêt de l'Alliaz touche, à l'est et à l'ouest, à des pâturages. A quelque 200 m de son pied se trouvent les Bains de l'Alliaz, réputés grâce à une source d'eau sulfureuse.

La base géologique du sol est du lias supérieur. Des couches, inclinées de l'ouest à l'est, de roche calcaire alternent avec des bancs de schistes marneux qui s'effritent et se décomposent facilement. Le sol est profond, frais, un peu humide et compact aux endroits de faible pente. C'est un excellent sol forestier dans lequel nos deux sapins réussissent fort bien et atteignent 35 à 38 m.<sup>1</sup> Dans la partie inférieure, le hêtre se développe fort bien aussi; il manque totalement dans le haut de la forêt.

*Origine de la forêt. Sa création.* La forêt de l'Alliaz a été achetée par l'Etat de Vaud, en 1855, de l'hoirie de J<sup>n</sup>-F<sup>s</sup>-Antoine Blanckenay, pour le prix total de 30,330 fr.

Lors de l'achat de cette propriété, la forêt et le pâturage y étaient représentés comme suit:

étivage: 11.00 ha	}	total 42.65 ha.
forêt: 31.65 "		

Notons, d'emblée, que tous chemins quelconques manquaient à l'intérieur de la forêt.

L'acte d'achat ne dit mot de l'état de la forêt à ce moment, non plus que du volume des bois sur pied. On peut admettre que ce volume n'était pas bien élevé car, au dire de vieilles personnes de la contrée, les anciens propriétaires n'avaient pas manqué de couper, avant la vente, tous les gros bois. L'examen des vieilles souches donne à croire que cet abatage a compris toutes les plantes de plus de 50 ans. Toutes les parcelles boisées étaient soumises au parcours du bétail.

<sup>1</sup> Le sapin blanc le plus beau de la forêt, qui croît à son pied, a les dimensions suivantes: diamètre à 1.3 m, 98 cm; hauteur totale: 35 m. Son volume total mesure ainsi environ 13.5 m<sup>3</sup>. Ce bel arbre est en plein accroissement; il n'a aucune tare quelconque.

Aussitôt devenu propriétaire, l'Etat de Vaud se mit en mesure de boiser, par la plantation, les parcelles d'étivage; il supprima le parcours. Les plantations furent commencées en 1858. La pépinière, sise à l'endroit gracieusement appelé „Chantemerle“, fournit sur place les plants nécessaires. Est-il besoin de dire que ce fut de l'épicéa, encore de l'épicéa, presque rien que de l'épicéa. La sylviculture suisse était, à ce moment-là, trop sous la coupe des idées allemandes pour qu'il eût pu en être autrement. Il est équitable d'ajouter que, somme toute, ce ne fut pas un mal. L'épicéa est, à cette altitude, l'essence tout indiquée, celle qui croît le plus rapidement et qui donne le rendement le plus élevé. Il n'a pas souffert de la pourriture. Aussi, ces peuplements purs d'épicéa, âgés de 55 ans en moyenne, mesurent  $465 \text{ m}^3$  à l'hectare, bien qu'ayant été vigoureusement éclaircis. A raison de 830 tiges à l'hectare, ce sont maintenant de magnifiques perchis, dont l'accroissement moyen a comporté  $8.4 \text{ m}^3$  à l'hectare.

L'inspecteur forestier Davall, qui dirigea ces plantations, avait introduit, par ci par là, du mélèze, du pin de montagne et du pin sylvestre. Plantés par pieds isolés, ils furent décimés par la neige, si bien qu'aujourd'hui il n'en reste presque plus trace. Les mélèzes encore sur pied sont plutôt malvenants.

L'essai fut tenté avec quelques essences non indigènes, en particulier avec le pin Weymouth et quelques cèdres. On conçoit qu'à cette altitude (1230 m), l'expérience avec le pin du lord ne devait pas donner de brillants résultats. Il n'en reste plus maintenant que quelques pieds, courts et tous déformés par la neige. Le cèdre a mieux résisté. Il en existe tout au moins une plante qui, à 1240 m d'altitude, s'accroît fort bien et a conservé une tige pyramidale de belle venue (diamètre à 1.3 m, 22 cm; hauteur totale, 12 m).

De l'arolle, il n'en reste plus un seul pied. Abandonnés trop longtemps à leur propre sort, tous ont été étouffés par l'épicéa, à l'accroissement plus rapide.

Les plantations, inclusivement les regarnissages, prirent fin en 1888; leur écartement fut partout de 1.20 sur 1 m. En supposant un nombre moyen de 10,000 plants par hectare, regarnissages compris, et un prix moyen de 15 fr. le mille, on peut admettre que le coût du boisement de ces 11 ha d'étivage s'est élevé à environ 3600 fr. (valeur des plants, 1650 fr.; coût de la mise à demeure, 1950 fr.).

*Traitemenent de la forêt.* Depuis son achat jusqu'en 1877, l'Etat ne fit que de planter, sans retirer aucun bénéfice. A partir de 1877, il commença des coupes d'éclaircie et de chablis. Leur rendement fut d'abord minime. Au demeurant, c'est à partir de 1877 seulement que nous possédons des données certaines sur le montant des recettes et des dépenses. (De 1873 à 1885, les dépenses se sont élevées, en moyenne, à 261 francs par an.)

La possibilité fixée, à l'origine, à 54 m<sup>3</sup> avait été portée, dès 1889, à 100 m<sup>3</sup>, en se basant sur des estimations oculaires. En réalité, le volume exploité fut supérieur à ce chiffre, surtout depuis 1898, date à partir de laquelle les éclaircies furent poussées énergiquement; il fut, en moyenne, de 135 m<sup>3</sup>, pour la période de 1889 à 1902, soit de 3.2 m<sup>3</sup> à l'hectare. Les recettes nettes furent, pour cette période, de 830 fr. par an, soit de fr. 19.50 par hectare (de 1889 à 1902: fr. 11,610).

C'est en 1903 que la forêt fût enfin aménagée. Le matériel sur pied était devenu surabondant; la coupe de 100 m<sup>3</sup> suffisait à peine à l'enlèvement des chablis et aux coupes d'éclaircie. L'administrateur, qui avait pour tâche de traiter cette forêt d'après la méthode des coupes jardinatoires, était incapable de réaliser ce postulat avec une quotité de coupe qui lui interdisait toute opération effective dans le peuplement dominant.

L'inventaire intégral de 1903 révéla un matériel sur pied total de 23,650 m<sup>3</sup> (dont 2084 m<sup>3</sup> de feuillus), soit de 554 m<sup>3</sup> à l'hectare. Ce matériel sur pied variait, dans les six divisions, entre 365 et 702 m<sup>3</sup> à l'hectare.

La possibilité fut fixée à 295 m<sup>3</sup> pour une période de vingt ans. C'était, exactement, le montant de l'accroissement annuel moyen.

Mais il devint bientôt évident que, même augmentée aussi fortement, la coupe annuelle rendait encore irréalisable toute opération d'ensemble en vue de donner à ces peuplements trop réguliers et trop serrés, un caractère jardinatoire. Le recrutement naturel, en particulier, faisait défaut presque partout.

Aussi bien, une revision d'aménagement eut-elle lieu, au bout de neuf ans déjà, soit en 1912. La coupe avait réalisé, pendant ces neuf ans, 3127 m<sup>3</sup>, soit 8.2 m<sup>3</sup> par hectare. Les recettes ayant comporté fr. 62,256 et les dépenses fr. 21,934, le revenu net s'était élevé, ainsi, à fr. 105 par hectare et par an.



Photographie Alb. Puenzieux.

Le gros épicéa de l'Alliaz.  
Circonférence du fût, à 0,5 m, 5,90 m. Hauteur totale 33 m. Volume total, 30,5 m<sup>3</sup>. Age, 300 ans. A été abattu, complètement sec, en 1902. Il comptait 6 tiges secondaires.

*Revision de l'aménagement.* Examinons maintenant les résultats les plus intéressants de la revision d'aménagement de 1912. D'après l'inventaire intégral de 1912, le matériel sur pied était de 23,525 m<sup>3</sup>. C'est le volume au tarif d'aménagement de 1903. Si l'on admet le tarif II (bois moyens) d'aménagement, maintenant en vigueur pour toutes les forêts publiques vaudoises depuis 1906, ce volume n'est plus que de 23,344 m<sup>3</sup>. En tenant compte de ce matériel en 1903 et du volume des coupes, il s'ensuit que l'accroissement courant a comporté de 1903 à 1912, 334 m<sup>3</sup> par an, soit 7.8 m<sup>3</sup> à l'hectare. Il a varié de 4.1 m<sup>3</sup> à 12.2 m<sup>3</sup> à l'hectare, suivant les divisions. Le maximum de 12.2 m<sup>3</sup> a été atteint dans les plantations d'épicéa qui ont été fortement éclaircies, tandis que le minimum a été constaté à la division dans laquelle le matériel sur pied était le plus fort en 1903 (702 m<sup>3</sup> à l'hectare) et où la proportion des très gros bois était aussi la plus élevée.

Les 23,844 plantes de la forêt se répartissent comme suit entre les diverses essences :

épicéa . . . . .	15,726 plantes.
sapin . . . . .	3,953 "
mélèze . . . . .	207 "
hêtre et autres feuillus	3,958 "

La répartition entre les catégories de grosseurs est la suivante : petits bois (16 à 28 cm. de diamètre), 17 % du volume. moyens " (30 à 48 " " ), 49 % " " gros bois (50 cm et plus de diamètre), 34 % du volume (31 % en 1903).

Volume total sur pied, à l'hectare: 552 m<sup>3</sup>.

Ce chiffre, anormalement élevé pour des peuplements à traiter par les coupes jardinatoires, devra être considérablement réduit encore. La proportion ci-dessus montre clairement que, pour cela, la coupe devra intervenir surtout dans la catégorie des tiges moyennes qui est surabondamment représentée.

Notons que les très gros bois, soit ceux dont le diamètre à 1.3 m dépasse 70 cm, sont au nombre de 174 plantes, cubant 998 m<sup>3</sup>. Etant donné le peu de vogue de ces gros assortiments que délaissent de plus en plus nos scieurs, cette proportion peut être considérée comme largement suffisante.

*Révolution.* Cette dernière considération a pesé dans la fixation du terme de la révolution. L'aménagiste de 1903 avait admis 120

ans. Le choix de ce terme se justifiait alors complètement; les marchands de bois recherchaient encore les sciages de fortes dimensions et les payaient de hauts prix. D'autre part, il était encore admis, par beaucoup de forestiers, que l'accroissement dans les forêts de montagne, sises plus haut que 1000 m d'altitude environ, était bien inférieur à celui des forêts basses et moyennes. Une longue révolution semblait donc, pour les premières, s'imposer comme une nécessité inéluctable. Dès lors, la situation a changé.

Les scieurs, munis d'un outillage plus perfectionné, qui leur permet de tirer un meilleur parti qu'autrefois de bois petits et moyens, délaissent maintenant les très gros bois ou, tout au moins, ils ne les paient pas mieux que ceux de dimensions plus faibles.<sup>1</sup>

On constate même, dans cette contrée, qu'ils donnent la préférence aux sciages de dimensions moyennes. Le plot de sciage de 40 à 50 cm de diamètre moyen est celui qui atteint le prix le plus élevé. Il n'y a donc nulle nécessité, au point de vue industriel, à produire de très gros bois.

Quant à l'accroissement de nos peuplements alpins, les idées ont aussi changé. Grâce surtout aux investigations de notre station fédérale de recherches forestières, on sait maintenant que pour nos deux sapins, l'accroissement en matière est maximum, non pas dans les régions basses, ainsi qu'on l'a admis trop longtemps, mais plutôt à l'altitude de 1000 à 1400 m.

De l'examen de ces faits, il a paru que le terme de 120 ans est trop élevé pour la révolution d'une forêt dont les conditions d'accroissement sont aussi favorables, malgré son altitude élevé. Un terme de 100 ans a été jugé suffisant. Nous l'avons estimé d'autant plus suffisant que le matériel à l'hectare devant, par la suite, être réduit fortement, l'accroissement par pieds d'arbres en sera accéléré, puisque chaque plante aura plus d'espace pour se développer et bénéficiera de l'accroissement de lumière.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Nous parlons ici des sciages de nos deux sapins que nous avons seuls à examiner à l'Alliaz. Il va sans dire que ces considérations ne s'appliquent pas au mélèze et, moins encore, aux sciages de feuillus, tels que le hêtre et surtout le chêne, pour lesquels la grosseur reste un élément prépondérant dans la fixation des prix.

<sup>2</sup> Nous avons, dans la coupe de 1911/12, compté l'âge des 33 plus grosses plantes d'épicéa: leur diamètre à la section de coupé allait de 40 à 110 cm. Cet âge a varié de 76 à 110 ans. L'âge moyen de ces 33 tiges, qui comptaient parmi les plus grosses de la division, en ressort égal à 95 ans.

*Possibilité.* Le calcul de la possibilité, en 1903, avait eu lieu au moyen de la formule de Masson :

$P = \frac{\text{matériel sur pied}}{0.6 \times \text{révolution}}$ , que prévoient les Instructions vaudoises de 1906 sur l'aménagement des forêts publiques.

Si nous avions appliqué à nouveau cette formule, la possibilité serait devenue  $P = \frac{23,344 \text{ (II)}}{60} = 390 \text{ m}^3$ . Elle n'aurait dépassé que de  $56 \text{ m}^3$  l'accroissement courant pendant la dernière période décennale. A supposer qu'elle fasse règle pendant les dix prochaines années et que l'accroissement reste constant (supposition toute théorique), le matériel sur pied en 1923 ne serait diminué que de  $560 \text{ m}^3$ . Il comporterait ainsi encore  $535 \text{ m}^3$  à l'hectare pour l'ensemble de la forêt. Ce taux est inadmissible dans des peuplements qui doivent être soumis au traitement des coupes jardinatoires. Ce serait les maintenir dans un état trop régulier et renoncer implicitement au rajeunissement par voie naturelle. Il fallait donc diminuer plus rapidement cette surabondance du matériel sur pied qui n'a pas sa raison d'être, ni économiquement, ni pour des raisons culturelles. Il a été admis que ce matériel sur pied devrait être ramené à  $400 \text{ m}^3$  à l'hectare, approximativement. En supposant que l'accroissement moyen de  $334 \text{ m}^3$  se maintiendra, admettant, d'autre part, une possibilité de  $600 \text{ m}^3$ , ce résultat sera atteint dans vingt-quatre ans. Durant cette période, la coupe réalisera, annuellement,  $266 \text{ m}^3$  du matériel sur pied en plus de l'accroissement.

La possibilité admise comportera, ainsi, pendant vingt-quatre ans,  $14.1 \text{ m}^3$  à l'hectare. Il va sans dire que des revisions décennales sont prévues pour la vérification des opérations indiquées et le contrôle de l'accroissement.

*Chemins.* Nous avons vu que lors de son achat, la forêt de l'Alliaz était dépourvue de tout chemin. L'Etat, y a construit, peu après, quelques chemins à luge, mais en nombre insuffisant et de pente souvent trop forte. Depuis 1898, le réseau a été complété chaque année, mais il est loin encore d'être achevé. En 1907, la construction d'une route empierrée, large de 2.50 m, a enfin permis de relier le pied de la forêt aux Bains de l'Alliaz et ainsi à une route carrossable durant toute l'année.

Dès lors, la sortie des bois peut avoir lieu en toute saison; toutefois, elle se pratique presque exclusivement en hiver, au moyen de la luge. Aussi bien, a-t-on pu se contenter, à l'intérieur

de la forêt, de simples chemins à luge, sans empierrement, larges de 1.50 à 2 m et dont la pente va jusqu'à 15 à 20 %. Le coût de leur entretien est peu élevé.

*Prix des façonnages et prix du bois.* Le tableau ci-dessous montre quelles ont été les fluctuations de ces prix pendant les douze dernières années :

Année	Prix de fabrication				Prix de vente (en forêt)						
	des sciages de sapin, le m <sup>3</sup> fr.	du stère		de cent fagots	du m <sup>3</sup> de sciages sapin	du stère		de cent fagots		de sapin	de hêtre
		de sapin	de hêtre			des sapin	de hêtre	des sapin	de hêtre		
1903	3.50	1.75	2.25	9.—	17.10	6.75	11.—	19.—	29.20		
1904	3.—	2.—	2.50	9.—	17.60	6.80	11.60	21.40	26.65		
1905	coupe exécutée en régie				22.—	7.60	12.50	24.10	28.70		
1906	3.—	2.25	—	10.—	20.35	6.70	13.30		27.60		
1907	2.70	2.—	2.25	9.—	22.50	8.10	12.65	26.50	32.—		
1908	3.—	2.—	2.25	10.—	23.—	6.85	15.—	27.20	34.90		
1909	3.—	2.50	3.—	12.—	—	8.20	14.—	29.35	35.80		
1910	2.85	2.70	3.—	10.50	24.50	7.95	13.55	28.90	32.50		
1911	2.50	2.—	2.50	12.—	24.—	6.35	—	25.90	24.60		
1912	2.85	2.25	—	14.—	24.—	7.20	11.10	—	—		
1913	2.50	3.—	—	12.—	24.60 <sup>1</sup>	5.60 <sup>2</sup>	12.95	22.50	—		
1914	—	—	2.95	12.40	23.30	6.55	12.70	—	22.20		

<sup>1</sup> Bois rendus à côté des Bains de l'Alliaz.

<sup>2</sup> Tout le bois utilisable pour la râperie avait, au préalable, été choisi.

On sera surpris de constater, dans ce tableau, à côté d'une réjouissante augmentation du prix de vente des sciages, une légère diminution du coût de leur façonnage, fait certes bien exceptionnel en ces temps de renchérissement presque universel. Cette réduction s'explique surtout par l'amélioration du réseau des chemins qui, en diminuant la longueur des transports à bras, rend moins pénible le bûcheronnage. C'est aussi la raison principale de l'augmentation du prix du bois de service. Ce dernier se débite, presque uniquement, en plots de sciage de 4 m de long qui servent principalement à la fabrication de caisses.

*Rendement financier de 1899 à 1914.* Pour ne pas allonger outre mesure, nous nous bornons à indiquer quel a été le rendement net, à l'hectare, pour trois périodes. Il a comporté :

de 1899 à 1903, par année, en moyenne:	fr. 45.15
" 1904 " 1909, " " " "	" 94.10
" 1910 " 1914, " " " "	" 128.50

La progression de ces recettes est fort belle. Elle aurait été plus rapide encore, pendant la dernière période, si l'état du marché avait été meilleur ces dernières années et avait permis d'exploiter intégralement la nouvelle possibilité. En réalité, c'est à peine si la moitié de celle-ci a pu être réalisée, si bien qu'à la fin de 1914 le disponible exploitable atteignait 1350 m<sup>3</sup>. Nul doute que par la réalisation de cette réserve occasionnelle et de la nouvelle possibilité, le rendement net dépassera fr. 200 à l'hectare.

*Conséquences financières de l'achat.* Voyons maintenant, pour autant que le permettent les renseignements un peu incomplets dont nous disposons sur les premières opérations, quel a été, pour l'Etat de Vaud, le bénéfice qu'il a retiré de son achat en 1855. Pour le calcul des intérêts composés, nous avons admis le taux du 3 %.

Prix d'achat en 1855, frais d'acte compris: fr. 30,500.

Coût des plantations, de 1856 à 1877, fr. 3600, soit par an: fr. 112  
Frais de garde, coût des nettolements, clôtures, etc., " " " 88

De 1856 à 1877. Dépense annuelle: fr. 200

En 1877, soit vingt-deux ans après l'achat, le coût de celui-ci était devenu, à intérêts composés: . . . . . fr. 58,438  
et la dépense annuelle, capitalisée au 3 %: . . . . " 6,107

Nous pouvons ainsi admettre qu'en 1877 la forêt avait coûté à l'Etat: . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 64,545

A partir de cette date, l'Etat tout en continuant ses travaux d'amélioration a pu vendre, presque chaque année, des produits de la forêt (chablis, éclaircies, coupes). Nous avons un relevé exact jusqu'en 1902 du montant de ces dépenses (fr. 12,239) et des recettes (fr. 24,130). Pour simplifier le calcul, nous avons admis que, durant ces vingt-six ans, dépenses et recettes annuelles n'ont pas varié ce qui, en fait, correspond assez bien à la réalité.

Les recettes annuelles étaient de 24,130 : 26 = . . . . fr. 928  
Les dépenses annuelles étaient de 12,239 : 26 = . . . . " 470

laissant une recette nette annuelle de: fr. 458

A la fin de 1902, la situation pouvait donc s'établir comme suit:

Quant à la valeur totale de la forêt, en 1912, si nous tenons compte de la plus-value que lui ont donnée les coupes d'amélioration, de la hausse des prix du bois et de la création du réseau de chemins, elle peut être admise à fr. 375,000 (23,344 m<sup>3</sup> à fr. 16).

L'hectare valait en 1855 :  $\frac{30,500}{42,65} = \text{fr. } 716.$

En 1912, il atteignait:  $\frac{375,000}{42,65} =$  fr. 8800.

*Comparaison avec le rendement du pâturage.* La forêt de l'Alliaz est limitée, sur deux côtés, par des pâturages. A peu de distance de là, s'étendent encore différents pâturages communaux sis dans des conditions topographiques qui ont beaucoup d'analogie avec celles de l'Alliaz. Toutefois, d'une façon générale, le pâturage occupe des sols à pente plus douce et de plus grande fertilité. Il n'est pas sans intérêt de comparer leur rendement avec celui de la forêt. Nous avons pu obtenir ces données pour quatre mas de pâturages dont l'étendue totale se monte à 333 ha.

Propriétaires	Etendue ha.	Période d'observation	Rendement net à l'ha.
Commune de La Tour .	59	1908 à 1914	fr. 35.50
"      " Châtelard	214	1903 à 1913	" 21.55
"      " Blonay .	16	ces dernières années	" 41.60
"      " St-Légier	44	1910 à 1914	" 15.55

En admettant, pour la région qui nous occupe, un rendement moyen de fr. 25 par hectare, pour le pâturage, nous voyons que celui de la forêt de l'Alliaz, en supposant un rendement soutenu, comporte actuellement, au moins le quintuple.

C'est dire que, dans la zone alpine qui va de 1000 à 1500 m d'altitude, l'afforestation de terrains qui ne sont pas indispensables à l'agriculture peut, dans certains cas, donner de magnifiques résultats financiers.

Il va bien sans dire que le but de ces lignes n'est nullement de chercher à obtenir la réduction de l'étendue de nos pâturages qui sont d'une nécessité indiscutée dans notre économie nationale. La comparaison ci-dessus s'inspire uniquement du désir de montrer que, dans ce cas particulier, l'achat d'un bois et l'afforestation d'un pâturage ont été pour l'Etat la source de revenus particulièrement brillants.

H. Badoux.

### Sylviculture vaudoise au XVIII<sup>me</sup> siècle.

Nous avons déjà publié en 1905, dans le n° 7 du „Journal forestier suisse“, une petite étude sur un règlement forestier du 15 juillet 1700, qui est la propriété de la Commune des Clées (Vaud).

Les lecteurs de ce périodique trouveront peut-être encore actuellement un certain intérêt à revivre une nouvelle phase d'histoire forestière vaudoise en parcourant avec nous un manuscrit qu'a bien voulu nous communiquer son propriétaire, M. Henry de Mandrot-La Sarraz.

Il s'agit du „Mémoire pour servir à l'exploitation des Forêts de Bois de Haute Futaye et de celles réduites en Tallis“.<sup>1</sup>

Ce mémoire est daté d'Yverdon, 24 mai 1758, et signé D. Russillion, capitaine de dragons. Les conclusions de ce document sont suivies des réflexions suivantes, qui nous font bien discerner quelles étaient les vues de l'auteur en rédigeant son mémoire.

Voici ce mémoire, dont nous reproduisons les chapitres présentant un réel intérêt au point de vue de l'histoire de nos forêts, dont nous savons, hélas, trop peu de chose.

*Monsieur de Gingins de Moiry Seigneur Baillif d'Yverdon, m'a chargé d'ordre de Leurs Excellences, mes Souverains Seigneurs, d'établir un mémoire sur la différente manière de conduire et d'exploiter les bois, dans les Forêts.*

*Savoir pour :*

#### I.

Les Forêts de haute futaye en Chênes, foïards, et Charmes ; Situées dans des païs bas et tempérés, et dans lesquelles les bestiaux ne pâturent pas, pour être mises en coupes réglées, — Elles doivent être exploitées à Taille blanche, ou ouverte, dans lesquelles on laissera par

<sup>1</sup> Nous respectons soigneusement l'orthographe de ce document qui, comme son style, doivent être représentés sans altération.